



Assemblée générale

Distr. limitée
23 décembre 2017
Français
Original : anglais

Soixante-douzième session
Cinquième Commission
Point 135 de l'ordre du jour
Budget-programme de l'exercice biennal 2016-2017

**Projet de résolution déposé par le Président de la Commission
à la suite de consultations**

Budget-programme de l'exercice biennal 2016-2017

A **Montant définitif des crédits ouverts pour l'exercice biennal 2016-2017**

L'Assemblée générale

1. *Prend acte* du deuxième rapport du Secrétaire général sur l'exécution du budget-programme de l'exercice biennal 2016-2017¹ et souscrit aux conclusions et recommandations que le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a formulées dans son rapport correspondant²;

2. *Décide* ce qui suit pour l'exercice biennal 2016-2017 :

a) Le crédit de 5 682 779 000 dollars des États-Unis qu'elle a ouvert par ses résolutions [71/272 A](#) du 23 décembre 2016, [71/273 A](#) du 23 décembre 2016 et [71/272 B](#) du 6 avril 2017 est majoré de 62 557 400 dollars, répartis comme suit :

Chapitre	Montant		
	approuvé dans les résolutions 71/272 A , 71/273 A et 71/272 B	Augmentation/ (diminution)	Montant définitif des crédits
	(dollars É.-U.)		
Titre premier. <i>Politiques, direction et coordination d'ensemble</i>			
1.	Politiques, direction et coordination d'ensemble	117 372 900	492 900
			117 865 800

¹ [A/72/606](#).

² [A/72/647](#).



Chapitre	Montant approuvé dans les résolutions 71/272 A, 71/273 A et 71/272 B		
	Augmentation/ (diminution)	Montant définitif des crédits	(dollars É.-U.)
2. Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences	631 101 500	4 262 900	635 364 400
Total partiel, titre premier	748 474 400	4 755 800	753 230 200
<i>Titre II. Affaires politiques</i>			
3. Affaires politiques		(14 079 900)	1 331 965 400
4. Désarmement	24 868 900	(94 700)	24 774 200
5. Opérations de maintien de la paix	109 648 400	3 001 700	112 650 100
6. Utilisations pacifiques de l'espace	7 222 600	339 200	7 561 800
Total partiel, titre II	1 487 785 200	(10 833 700)	1 476 951 500
<i>Titre III. Justice internationale et droit international</i>			
7. Cour internationale de Justice	45 814 700	1 333 300	47 148 000
8. Affaires juridiques	61 539 600	15 144 500	76 684 100
Total partiel, titre III	107 354 300	16 477 800	123 832 100
<i>Titre IV. Coopération internationale pour le développement</i>			
9. Affaires économiques et sociales	162 147 600	(1 615 400)	160 532 200
10. Pays les moins avancés, pays en développement sans littoral et petits États insulaires en développement	10 763 000	(13 400)	10 749 600
11. Appui des Nations Unies au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique	16 605 800	(605 900)	15 999 900
12. Commerce et développement	138 422 200	686 500	139 108 700
13. Centre du commerce international	37 091 800	(512 100)	36 579 700
14. Environnement	37 097 300	5 540 500	42 637 800
15. Établissements humains	22 074 400	(129 100)	21 945 300
16. Contrôle international des drogues, prévention du crime et du terrorisme et justice pénale	37 232 300	3 807 300	41 039 600
17. ONU-Femmes	15 089 700	818 400	15 908 100
Total partiel, titre IV	476 524 100	7 976 800	484 500 900
<i>Titre V. Coopération régionale pour le développement</i>			
18. Développement économique et social en Afrique	153 449 100	(5 703 500)	147 745 600
19. Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique	95 411 400	1 884 600	97 296 000
20. Développement économique en Europe	65 938 500	3 804 600	69 743 100
21. Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes	106 931 000	3 579 000	110 510 000

Chapitre		Montant approuvé dans les résolutions 71/272 A, 71/273 A et 71/272 B	Augmentation/ (diminution)	Montant définitif des crédits
		(dollars É.-U.)		
22.	Développement économique et social en Asie occidentale	70 088 300	3 738 400	73 826 700
23.	Programme ordinaire de coopération technique	59 432 000	(736 300)	58 695 700
Total partiel, titre V		551 250 300	6 566 800	557 817 100
Titre VI. Droits de l'homme et affaires humanitaires				
24.	Droits de l'homme	212 034 300	504 800	212 539 100
25.	Réfugiés : protection internationale, solutions durables et assistance	85 362 600	(983 200)	84 379 400
26.	Réfugiés de Palestine	55 137 300	198 500	55 335 800
27.	Aide humanitaire	36 946 100	321 600	37 267 700
Total partiel, titre VI		389 480 300	41 700	389 522 000
Part VII. Information				
28.	Information	187 570 100	1 710 600	189 280 700
Total partiel, titre VII		187 570 100	1 710 600	189 280 700
Part VIII. Services communs d'appui				
29A.	Bureau du Secrétaire général adjoint à la gestion	22 710 900	1 227 100	23 938 000
29B.	Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité	34 706 100	334 100	35 040 200
29C.	Bureau de la gestion des ressources humaines	70 288 300	207 300	70 495 600
29D.	Bureau des services centraux d'appui	166 996 300	7 376 200	174 372 500
29E.	Bureau de l'informatique et des communications	97 771 000	1 448 600	99 219 600
29F.	Administration (Genève)	139 377 900	6 399 700	145 777 600
29G.	Administration (Vienne)	34 030 800	735 200	34 766 000
29H.	Administration (Nairobi)	29 405 700	309 200	29 714 900
Total partiel, titre VIII		595 287 000	18 037 400	613 324 400
Titre IX. Contrôle interne				
30.	Contrôle interne	40 148 400	546 000	40 694 400
Total partiel, titre IX		40 148 400	546 000	40 694 400
Titre X. Activités administratives financées en commun et dépenses spéciales				
31.	Activités administratives financées en commun	11 503 600	729 000	12 232 600
32.	Dépenses spéciales	153 244 800	(4 291 500)	148 953 300
Total partiel, titre X		164 748 400	(3 562 500)	161 185 900

Chapitre	Montant approuvé dans les résolutions 71/272 A, 71/273 A et 71/272 B		
	Augmentation/ (diminution)	Montant définitif des crédits	(dollars É.-U.)
<i>Titre XI. Dépenses d'équipement</i>			
33. Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien	109 309 000	(153 900)	109 155 100
Total partiel, titre XI	109 309 000	(153 900)	109 155 100
<i>Titre XII. Sûreté et sécurité</i>			
34. Sûreté et sécurité	238 283 400	13 085 800	251 369 200
Total partiel, titre XII	238 283 400	13 085 800	251 369 200
<i>Titre XIII. Compte pour le développement</i>			
35. Compte pour le développement	28 398 800	–	28 398 800
Total partiel, titre XIII	28 398 800	–	28 398 800
<i>Titre XIV. Contributions du personnel</i>			
36. Contributions du personnel	495 607 900	7 908 800	503 516 700
Total partiel, titre XIV	495 607 900	7 908 800	503 516 700
Total	5 620 221 600	62 557 400	5 682 779 000

b) Le Secrétaire général est autorisé à virer des crédits d'un chapitre à un autre du budget, avec l'assentiment du Comité consultatif ;

c) Outre les crédits ouverts au paragraphe 2 a) ci-dessus, un crédit de 75 000 dollars, à financer par prélèvement sur le revenu accumulé du Fonds de dotation de la Bibliothèque, est ouvert pour chacune des années de l'exercice biennal 2016-2017, aux fins de l'achat de livres, de périodiques, de cartes et de matériel de bibliothèque et du financement des autres dépenses de la Bibliothèque du Palais des Nations (Genève) conformes à l'objet du Fonds et aux dispositions qui le régissent.

B

Montant estimatif final des recettes de l'exercice biennal 2016-2017

L'Assemblée générale

Décide ce qui suit en ce qui concerne l'exercice biennal 2016-2017 :

a) Le montant de 539 179 100 dollars des États-Unis qu'elle a approuvé à titre estimatif pour les recettes dans ses résolutions 71/273 B du 23 décembre 2016 et 71/272 B du 6 avril 2017 est majoré de 14 496 500 dollars, répartis comme suit :

<i>Chapitre des recettes</i>	<i>Montant estimatif approuvé</i>	<i>Augmentation/ (diminution)</i>	<i>Montant estimatif révisé</i>
	<i>(dollars É.-U.)</i>		
1. Recettes provenant des contributions du personnel	500 007 900	7 467 200	507 475 100
2. Recettes générales	41 642 300	4 856 100	46 498 400
3. Services destinés au public	(2 471 100)	2 173 200	(297 900)
Total	539 179 100	14 496 500	553 675 600

b) Les recettes provenant des contributions du personnel sont portées au crédit du Fonds de péréquation des impôts, conformément aux dispositions de sa résolution 973 (X) du 15 décembre 1955 ;

c) Les dépenses directement imputables à l'Administration postale de l'Organisation des Nations Unies et les dépenses afférentes aux services destinés aux visiteurs, aux services de restauration et assimilés, à l'exploitation des garages, aux services de télévision et à la vente de publications qui ne sont pas couvertes par le crédit ouvert sont imputées sur les recettes provenant de ces services ou activités.